

Comerso ou la logistique anti-gaspi

La société Comerso organise depuis 2013 la logistique des invendus et fait le lien entre distributeurs, industriels et associations caritatives.

Le 11 février 2016 était publiée la loi "anti-gaspillage", qui oblige les entreprises à donner leurs invendus alimentaires aux associations caritatives de leur choix. La société Comerso n'a pas attendu cette obligation : la genèse de l'entreprise remonte à 2010 lorsque ses deux co-fondateurs, Pierre-Yves Pasquier et Rémi Gilbert, se rencontrent lors d'un co-voiturage.

"Un constat, une rencontre"

« Beaucoup de produits étaient jetés par la grande distribution. Malheureusement, les associations n'ont pas l'organisation logistique nécessaire pour tout récupérer », constatait à l'époque Pierre-Yves Pasquier. Depuis sa création en 2013, l'entreprise organise pour les distributeurs et les industriels la gestion de leurs invendus et délègue les associations des contraintes du transport et de la logistique. Les deux parties prenantes de l'or-



En 2016, 80 associations ont été livrées quotidiennement.

ganisation du don peuvent ainsi se concentrer sur leurs cœurs d'activité.

Pour son co-fondateur, « Comerso est une solution en deux volets ». La société a ainsi développé sa propre solution logicielle qui lui permet de suivre et de sécuriser la marchandise tout au long de son parcours. Les produits retirés des rayons sont stockés en chambre froide dans le magasin, dans des bacs conçus par l'entreprise et équipés de puces RFID. Celles-ci permettent de tracer les produits et de vérifier le respect de la chaîne

du froid, que ce soit lors du stockage en magasin et tout au long du transport.

"De vraies histoires humaines"

Pour le transport justement, deuxième volet de la solution, c'est le réseau d'entreprises de l'économie sociale et solidaire Envie, partenaire de Comerso, qui prend en charge les invendus pour les acheminer vers les associations. Les conducteurs sont équipés de PDA géolocalisés, permettant de suivre à la trace les marchandises collectées.

Ce que dit la loi du 11 février 2016 relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire

La lutte contre le gaspillage alimentaire implique de responsabiliser et de mobiliser les producteurs, les transformateurs et les distributeurs de denrées alimentaires, les consommateurs et les associations. Les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire sont mises en œuvre dans l'ordre de priorité suivant : la prévention du gaspillage alimentaire, l'utilisation des invendus propres à la consommation humaine, par le don ou la transformation, la valorisation destinée à l'alimentation animale et l'utilisation à des fins de compost pour l'agriculture ou la valorisation énergétique, notamment par méthanisation.



Les conducteurs sont équipés de PDA géolocalisés, permettant de suivre à la trace les marchandises collectées.

Les collectes sont effectuées quotidiennement, toute l'année, pour optimiser le don. L'entreprise ne stocke pas les produits récupérés et les transfère en direct aux associations, sans rupture de charge et sans dispatch des produits (sur un jour donné, une entreprise fournit une association).

La solution logicielle de Comerso permet un suivi complet des marchandises prises en charge. Les associations et les distributeurs ou industriels y retrouvent aussi l'ensemble des informations sur les marchandises enlevées ou livrées, les statistiques qui leur permettent de piloter leur organisation et l'ensemble des justificatifs administratifs.

Si la solution proposée est à la charge des industriels ou des distributeurs, ceux-ci y voient aujourd'hui bien des avantages : respect de la loi, amélioration de leur image de marque, réduction des coûts liés au traitement des déchets (Comerso évalue l'économie à 30, voire 50%), gains

en termes de stockage et réduction d'impôt (crédit d'impôt de 60% de la valeur des dons).

En 2016, Comerso, qui emploie aujourd'hui 15 personnes en CDI, a signé plus de 150 magasins et collecté 1 500 tonnes de marchandises dans toutes les enseignes de distribution alimentaire (Intermarché, Système U, Casino, Carrefour, Leclerc...), sur 23 départements. En fonction des enseignes, les contrats sont signés localement ou au niveau national. L'année dernière, 80 associations ont été livrées quotidiennement. L'entreprise a notamment signé une convention nationale avec les Restos du Cœur et la banque alimentaire.

S'ouvrir aux denrées non périssables

L'entreprise ne veut s'arrêter là. Si le don s'étend dans l'alimentaire, il reste encore marginal pour les produits non périssables (produits d'hygiène, vêtements, chaussures...). D'après l'Agence du Don en Nature, 530 millions d'euros

de ces marchandises sont jetées chaque année. Ce secteur est culturellement habitué à traiter avec les canaux habituels de valorisation des invendus (soldes et promotions, magasins d'usine, ventes privées, soldeurs, grossistes en déstockage). Les surplus sont donnés (2% des invendus seulement), détruits, recyclés ou stockés. Ce secteur détruit cinq fois plus qu'il ne donne.

En janvier dernier, Comerso a ouvert son service à la restauration collective, aux industries agroalimentaires et aux coopératives agricoles et compte bien s'attaquer au don sous toutes ses formes (gros volumes, grossistes et distributeurs de fruits et légumes, non-alimentaire...). L'entreprise a déjà collecté 250 tonnes de produits non alimentaires. Quelques jours après notre entretien, l'entreprise allait collecter 18 palettes de chaussures. Une diversification que les cofondateurs espèrent voir exportée bientôt en Europe et, pourquoi pas, outre-Atlantique. ■ I.L.